



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

Accueil des déplacés ukrainiens Inauguration de logements modulaires à Draguignan

Mardi 23 août 2022





Accueil des déplacés ukrainiens Inauguration de logements modulaires à Draguignan

Mardi 23 août, le préfet du Var inaugure un nouveau centre d'hébergement à Draguignan dans le cadre de l'accueil des déplacés ukrainiens dans le département.

LOGEMENTS MODULAIRES – DRAGUIGNAN

Le centre d'hébergement de Draguignan, qui s'ajoute aux sept autres déjà ouverts sur le territoire (au Pradet, à Toulon, Châteaudouble, Saint-Raphaël, Bandol, Fréjus, Tourves et Varages) est implanté sur un terrain de 2 600 m² mis à disposition gratuitement par la Ville.

Il est constitué de plusieurs logements modulaires allant du T1 au T5, équipés de douche, sanitaires, cuisine, et isolés aussi bien phoniquement qu'énergétiquement, avec des espaces collectifs (salles de convivialité, laverie...). Ce sont des anciens containers maritimes qui ont été installés et aménagés par LVD Energie/Homeblock mandaté par l'État sur ce projet.

Il s'agit d'un centre temporaire qui pourra être complètement démonté ou dédié à l'accueil d'autres publics.

Ce centre a été mis en place en quelques semaines grâce à l'étroite collaboration de l'ensemble des acteurs tant au niveau national, avec la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), qu'au niveau local : les services de l'État, la Ville et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Draguignan, la société Homeblock, la société Ikea France, la Banque alimentaire et l'Ordre de Malte, mobilisés autour de ce projet.

Le site qui montera progressivement en charge pourra à terme accueillir 109 personnes. L'accompagnement social est assuré par le CCAS de Draguignan. 11 personnes ont été recrutées à cette fin (coordonnateur, infirmier, interprète, veilleur de nuit, travailleurs sociaux, animateurs...). Cet accompagnement doit permettre aux familles accueillies de s'insérer au sein de la commune, de participer à la vie sociale, de scolariser leurs enfants, d'ouvrir leurs droits, d'accéder à des cours de langues, de s'insérer professionnellement pour certains d'entre eux et d'accéder à un logement autonome.

Le 24 août, fête nationale pour les ukrainiens et à l'occasion de laquelle le CCAS organisera un évènement auquel sera convié le voisinage, lancera leur intégration au sein du quartier.

■ Financement

La Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) a financé l'opération :

- les frais d'installation (agencement du terrain et viabilisation) : 263 136, 50 euros
- les frais de location et de l'accompagnement social pour une année : 1 054 944 euros.

■ Société Homeblock

Homeblock est spécialisée dans la construction assemblée en container maritime et œuvre également dans l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Les containers notamment, ont été reconditionnés par des personnes en insertion. Le siège social de LVD énergie est à Aubagne et c'est une filiale du groupe La Varappe.

ÉTAT DES LIEUX

Depuis le 15 mars, les services de l'État dans le Var sont mobilisés afin de mettre à disposition des ressortissants ukrainiens un accueil coordonné et de qualité.

Au 19 août, **plus de 3000 déplacés** ont été identifiés dans le Var et **1685 autorisations provisoires de séjours (APS)** délivrées.

Le dispositif d'accueil varois mis en place repose sur les ressources financières mobilisées par **l'État (près de 1,5 millions d'euros à ce stade)**, ainsi que sur la participation de nombreux acteurs (associations, collectivités, particuliers...) ayant mis à disposition des moyens à titre gratuit ou à tarif préférentiel.

LE GUICHET UNIQUE

À la suite des flux importants de personnes déplacées d'Ukraine sur le département du Var, le préfet du Var a décidé de l'ouverture d'un Guichet Unique d'Information UKRAINE. Cet espace, est situé dans les locaux de la préfecture. Il a été confié à l'association d'aide aux victimes d'infractions du Var (AAVIV).

ACCOMPAGNEMENT

■ [L'autorisation provisoire de séjour \(APS\):](#)

L'obtention de l'autorisation provisoire de séjour est le point de départ de l'ouverture des droits de la personne déplacée. Cette autorisation est délivrée pour 6 mois.

À compter du 5 septembre, la préfecture du Var organise le renouvellement de ces autorisations provisoires de séjour (APS) qui ont été délivrées aux déplacés ukrainiens

Les personnes majeures sont invitées à se présenter à la sous-préfecture de Draguignan si elles résident dans les communes des arrondissements de Brignoles et de Draguignan et à la préfecture à Toulon pour les autres, **uniquement dans les 3 semaines précédant l'expiration de leur titre de séjour.**

■ [L'allocation de demandeur d'asile \(ADA\) :](#)

Un revenu de subsistance, l'ADA, est perçu par les personnes déplacées. L'allocation pour demandeur d'asile (Ada) est composée d'un montant forfaitaire journalier, dont le niveau varie en fonction du nombre de personnes composant le foyer.

Un montant supplémentaire peut être versé lorsque les déplacés ne bénéficient pas gratuitement d'un hébergement.

Attribué par l'OFII, par l'intermédiaire d'une carte de paiement, **1964 personnes dont 1279 adultes bénéficient de l'ADA (824 cartes délivrées).**

■ [Accès à la santé et aux soins :](#)

L'immatriculation **CPAM, dont bénéficient 2452 Ukrainiens**, permet l'accès au dispositif de protection maladie universelle, puis à un panier de prestations CAF élargi (allocations familiales, complément familial, prime à la naissance, aide à l'éducation d'un enfant handicapé, etc).

En lien avec l'ARS, une permanence de médecin sur le site du guichet unique, ainsi qu'une permanence vaccination COVID a été mise en place jusqu'au début de l'été.

Aujourd'hui, la cellule d'urgence médico-psychologique départementale est toujours en mesure d'intervenir à la demande du guichet et des opérateurs d'hébergement.

■ Accès à la langue:

L'ensemble des personnes ayant transité par le guichet unique a reçu une information sur l'offre de formation linguistique du département.

Les déplacés ukrainiens ont accès à l'offre linguistique offerte aux réfugiés, financée par l'État, et lorsqu'ils sont demandeurs d'emploi, à l'offre de formation dispensée par Pôle Emploi.

Pour renforcer ce dispositif, l'OFII propose un accès aux cours de langues dispensés dans le cadre du contrat d'intégration républicaine aux déplacés. Ceux-ci peuvent bénéficier d'un volant de 100 à 200 h de formation linguistique pour atteindre le niveau A1/ A2 ou B1 du DELF. Pôle emploi mobilise également son offre de formation de droit commun.

■ Emploi:

Pôle emploi accompagne les ressortissants ukrainiens dans leur recherche d'emploi, en fonction du diagnostic approfondi de leurs besoins et des offres disponibles sur le territoire où ils se trouvent.

Afin que leur profil soit identifié et qu'ils soient accompagnés au mieux dans leurs démarches, il leur suffit de renseigner le formulaire en ukrainien qu'ils se procureront en flashant le QR-code suivant →

L'association Face Var a été missionnée par le préfet pour établir un diagnostic socio-professionnel des ukrainiens présents dans le département.

i щоб увійти у ваш профіль і підтримувати вас якнайкраще у пошуку роботи, заповніть форму нижче:



<https://deplacesukrainiens.pole-emploi.fr/ukr>

L'État dans le Var

www.var.gouv.fr

Août | 2022

Contacts presse :

Service de la Communication Interministérielle de l'État dans le Département
PRÉFECTURE DU VAR – CS 31209 – 83070 TOULON CEDEX

Demande de presse sur pref-communication@var.gouv.fr

Laurent Faré
Marion Quénoi
Cécile Menand
Méline Loison

04 94 18 80 30
04 94 18 81 46
04 94 18 80 25

laurent.fare@var.gouv.fr
marion.quenois@var.gouv.fr
cecile.menand@var.gouv.fr

Retrouvez le fil d'actualités des services de l'État dans le Var
sur Twitter et Facebook en suivant le compte @Prefet83